



# Lycée des Métiers Charles Privat

## FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS (protocole national sur l'organisation des soins et des urgences) Année scolaire 2024 - 2025

**ELEVE** Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Classe : .....

**PREMIER RESPONSABLE** Père  Mère   
Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone :  
Domicile : ..... Travail : .....  
Portable : .....

**SECOND RESPONSABLE** Père  Mère   
Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone :  
Domicile : ..... Travail : .....  
Portable : .....

Autre personne à prévenir en cas d'urgence : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....

Joindre la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.  
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Lycée des métiers Charles Privat - 10 rue Lucien Guintoli BP 71 - 13632 ARLES  
Téléphone 04.90.49.60.44 - Fax 04.90.96.21.90 - Mél : ce.0130171r@ac-aix-marseille.fr

Tournez SVP → →



**Votre enfant est-il asthmatique ?**     Oui    non

Si oui, date de la dernière crise d'asthme : .....

Traitement éventuel : .....

**Présente-t-il des allergies ?**     Oui    non

Si oui lesquelles ? .....

Comment se manifestent ces allergies ? .....

Traitement éventuel ? .....

**Présente-t-il d'autres problèmes de santé ?**     Oui    non

Si oui, lesquels ? .....

**Est-ce que cela nécessite une prise en charge particulière sur le temps scolaire ?**     Oui    non

**A-t-il déjà bénéficié d'un PAI\* ?**     Oui    Non

Si oui, pourquoi et en quelle classe ? .....

**Présente-t-il des troubles des apprentissages ?**     Oui    non

**Si oui, merci d'en informer son professeur principal dès la rentrée**

(Dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...)     Oui    non

Si oui, précisez le(s) trouble(s) : .....

**Est-il suivi par un orthophoniste ?**     Oui    non

Si oui, nom et numéro de téléphone : .....

**Bénéficie-t-il d'un PAP\*\* ?**     Oui    non

Si oui, en fournir la photocopie (seulement pour les nouveaux entrants au lycée)

**Est-ce que votre enfant est porteur d'un handicap ?**     Oui    non

**Bénéficie-t-il d'un PPS\*\*\* ?**     Oui    non

Si oui fournir une copie du GEVASCO (seulement pour les nouveaux entrants au lycée)

**Est-ce que votre enfant a déjà bénéficié d'aménagements aux examens ?**     Oui    non

Si oui, fournir une copie de ces aménagements (seulement pour les nouveaux entrants au lycée)

**Autres informations non confidentielles que vous souhaitez transmettre :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

\*Protocole d'accueil individualisé, \*\* Plan d'accompagnement personnalisé, \*\*\*Projet personnalisé de scolarisation



*Document à fournir aux familles dès la rentrée en grande section ou lors de toute ouverture de dossier  
puis à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires*

## **Dossier médical numérique ESCULAPE**

### **Accès et transmissions des données**

#### **Description d'Esculape**

Esculape permet la saisie des éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, dans un dossier numérique protégé, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire. Auparavant ces éléments étaient consignés dans un dossier papier.  
Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les données recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen statur pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé, ainsi que les données d'état civil et de scolarité.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission. Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

#### **Accord CNIL et exercice de vos droits**

Application informatique hautement sécurisée pour le suivi de la santé de l'élève, Esculape est accessible aux médecins de l'éducation nationale ayant en charge votre enfant. Cette application du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

#### **Conservation et transmission des données**

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale et conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, vous pouvez obtenir communication de ces informations sur demande écrite auprès du médecin de l'éducation nationale conseiller technique départemental.

De plus, cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Cette disposition ne concerne pas la transmission entre médecins de l'éducation nationale d'une même académie.

#### **Autorisation de transmission :**

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

**J'accepte**

**Je refuse**

**que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge**

Lu et approuvé par : .....  
(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève : ..... Classe :

Date : ..... Signature(s) :



## Mentions informatives relatives au traitement dossier médical scolaire « Esculape »

Le traitement « Esculape » a pour finalité le suivi médical individuel des élèves du premier et du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat par les médecins de l'éducation nationale avec la participation des secrétaires médico-scolaires et des infirmiers de l'éducation nationale.

Il permet également le suivi médical individuel des élèves du premier degré par les médecins des communes assurant cette mission par délégation de service public avec la participation des infirmiers et des secrétaires des centres de santé des communes.

Enfin, il permet d'effectuer des remontées statistiques totalement anonymisées aux niveaux départemental, académique et national.

Le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel intitulé « Esculape » font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (110 Rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD.

Les données relatives à l'identité de l'élève et de ses responsables légaux et celles relatives à la scolarité de l'élève sont issues des traitements de gestion de la scolarité « Onde » (premier degré) et « Siècle » (second degré).

Les données à caractère personnel qui constituent le dossier médical de l'élève sont conservées pendant la durée de scolarité de l'élève, puis versées dans une base d'archives intermédiaires pendant dix ans à compter de sa majorité.

Peuvent être destinataires des informations et données contenues dans le traitement, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître : les médecins de l'éducation nationale, les médecins des communes chargés de la santé scolaire, les secrétaires médico-scolaires de l'éducation nationale et des centres de santé des communes, les infirmiers de l'éducation nationale et des centres de santé des communes, les médecins conseillers techniques de la DGESCO, des rectorats, des DSDEN. Des données statistiques anonymisées (brutes ou agrégées) peuvent être transmises aux organismes chargés de la santé publique (OREES, ARS...).

Vous pouvez accéder aux données concernant votre enfant et exercer ses droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16, et 18 du RGPD en vous adressant directement auprès du médecin de l'éducation nationale ou auprès du médecin-conseiller technique du recteur d'académie.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Concernant le droit d'opposition que vous tenez de l'article 21 du RGPD celui-ci peut s'exercer auprès du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données des ministères de l'éducation et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- à l'adresse électronique suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
A l'attention du délégué à la protection des données (DPD)  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante: 3 Place de Fontenoy- TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.



## Service médical en faveur des élèves Questionnaire médical à remplir par les parents

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle, **aura à effectuer des travaux dits « réglementés » (utilisation de machines dangereuses, utilisation de produits dangereux...)**  
 Etant mineur, il doit obtenir une **dérogation** pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (articles L.4153-9, D.4153-15 à D.4153-37 du code du travail). L'avis d'aptitude du médecin de l'éducation nationale est obligatoire.  
 A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.  
**Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.**  
 Vous mettez ce document complet sous enveloppe cachetée libellée à l'attention du médecin de l'éducation nationale, afin qu'elle soit remise à l'infirmière de l'établissement scolaire (ou, à défaut, au professeur principal)

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : .....  
 Né(e) le : .....  
 Adresse : .....  
 Téléphone (s) : .....

Le père est-il en bonne santé ? :    oui     non     Profession : .....  
 La mère est-elle en bonne santé ? :    oui     non     Profession : .....  
 Nombre de frères et sœurs : .....

Nom et coordonnées du médecin traitant :  
 .....

### 1 maladies présentées antérieurement par votre enfant :

- a-t-il déjà fait des convulsions ?                                    oui     non   
 si oui, à quel âge ? .....
- a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ?                    oui     non   
 s'agissait-il d'une méningite ?                                    oui     non
- a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ?    oui     non   
 précisez : .....
- a-t-il fait des otites à répétition ?                                oui     non
- a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ?                oui     non
- autres maladies importantes : .....
- A-t-il eu des accidents ?                                                oui     non   
 précisez : .....
- A-t-il été hospitalisé, voire opéré, ... ?                            oui     non   
 précisez : .....

### 2 vaccinations :

Il est rappelé que l'autorisation de travail sur machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

### 3 état de santé actuel de votre enfant :

- a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ?                    oui     non
- actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)
- asthme :  
 .....  
 .....
  - eczéma, allergie, urticaire :  
 .....  
 .....

- pertes de connaissance, malaises :

.....  
.....

- problèmes de dos ou d'articulations :

.....  
.....

- maux de tête :

.....  
.....

- problèmes de vue ou de fatigue oculaire :

.....  
.....

→est-il souvent absent ?

oui  non

→est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ?

oui  non

→suit-il un traitement ?

oui  non

Précisez : .....

→votre enfant est-il intéressé par un métier ?

oui  non

Précisez : .....

→avez-vous autre chose à signaler ? : (par exemple : caractère, comportement, vie familiale,...)

.....

**Le jour de la visite médicale, nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession** (comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)

*Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec le secrétariat ou l'infirmerie de l'établissement scolaire.*

#### **4 information importante :**

**La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.**

**Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.**

***Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.***

***A.....le.....***

Signature de l'élève :

Signature des parents :